

Département de l'Essonne

Ville de Grigny

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
et des Décisions du Maire

Séance du Jeudi 14 avril 2016.

L'An Deux Mille Seize, le jeudi 14 avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents :

18

P. RIO – D. ATIG – F. OGBI – Y. LE BRIAND - S. LAATIRISS – E. ETE (*arrivée à 20 h 25*) - C. TAWAB
KEBAY – P. TROADEC – A. ZERKAL (*arrivé à 20 h 20*) – S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI -
C. VAZQUEZ – F. N'DOMBELE - M. SOILIH – M. AUBRY – Y. ITOUA - C. MABANZA.

Absents excusés représentés :

9

Mme M. RAMI représentée par Y. LE BRIAND - M. GAMLETTE représenté par P. LOUISON -
G. BAGAVANE représenté par C. MABANZA – Mme T. DIAWARA représentée par C. TAWAB KEBAY –
A. QAROUACH représenté par S. LAATIRISS - Y. BOUKANTAR représenté par F. OGBI - I.
GRENOUILLAT représentée par C. VAZQUEZ - L. HERGAUX représentée par D. ATIG –
G. BINOIS représenté par K. OUKBI.

Absents excusés :

8

C. RENKLICAY - S. BENDIAB – A. LAMOTHE.
(Ont quitté la séance à 20 h 35) :
C. M'PIANA - S. GIBERT – S. GAUBIER – D. DIARRA – K. OUKBI.

Délibération DEL-2016-0020 : Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-1, L2334-40 à L2334-41, R. 2334-36 à R. 2334-38,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 portant répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

Vu l'article 159 de la loi de finances pour 2016 créant une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre,

Vu le courrier du Premier Ministre daté du 15 janvier 2016 portant sur le fonds de soutien à l'investissement public local,

Considérant les projets d'investissements proposés au financement du fonds de soutien à l'investissement public local,

Délibère et,

Approuve les projets déposés au titre du fonds de soutien à l'investissement public local, présentés en annexe et pour un montant de subventions potentielles de **5 571 594,77 €** répartis comme suit :

- **1 346 594,77 €** au titre de l'investissement local en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres,
- **4 225 000,00 €** au titre de concernant l'investissement consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'État et les communes et intercommunalités.

Soutient la demande de subvention de Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart d'un montant de 559 645.00€ pour la création d'un parking alternatif sur le secteur Surcouf.

Sollicite un financement de ces projets au taux maximum,

Autorise Monsieur le Maire à signer les différents documents relatifs à l'attribution des subventions du fonds de soutien à l'investissement public local.

Ainsi délibère les jour, mois et an susdits,


Le Maire, 
Philippe RIO.

Vote à l'unanimité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

Transmise en Préfecture le : **26 AVR. 2016**

25 AVR. 2016